



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 128 du 29 juin 2020

Prime Covid-19 La CFDT Santé-Sociaux saisit le Conseil d'État

La fédération CFDT Santé-Sociaux dénonce les inégalités de traitement, découlant des décrets relatifs au versement de la prime exceptionnelle Covid-19 dans la Fonction publique hospitalière — décrets des 14 mai et 8 juin 2020 pour les établissements publics de santé et du 12 juin 2020 pour les établissements et services publics sociaux et médico-sociaux.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, les ruptures d'égalité constatées, que ce soit entre titulaires et contractuel.le.s, entre personnel des centres hospitaliers, des EHPAD et des administrations médico-sociales, ainsi qu'entre zones géographiques, et entre personnel d'un même établissement, sont injustes.

En l'état, l'attribution de la prime pour la reconnaissance de l'investissement des personnels se traduit par un grand nombre d'inégalités de traitement.

La mobilisation importante du 16 juin, à laquelle la CFDT a participé, et celle prévue ce 30 juin, montrent que le gouvernement a échoué dans sa volonté de manifester sa reconnaissance à court terme, auprès de tous les salarié.e.s.

Ainsi, la CFDT Santé-Sociaux a saisi le Conseil d'État pour demander l'annulation de ces décrets.

Leur remplacement par une prime identique de 1 500 euros, tous métiers confondus, pour le secteur sanitaire, social et médico-social public, serait une reconnaissance de l'engagement de tout le personnel.

La fédération CFDT Santé-Sociaux revendique depuis le début, y compris pour le secteur privé, une prime unique et universelle pour tous les salarié.e.s.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, cette prime exceptionnelle doit être une première reconnaissance indispensable de tous les professionnel.le.s, indépendamment d'une reconnaissance salariale, entre autres, de l'ensemble du secteur. Elle se doit d'être strictement égalitaire.

Contact :
Sophie PERDRIAU
Secrétaire nationale
TÉL : 06 24 29 70 03
sperdriau@sante-
sociaux.cfdt.fr